

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 10-1123 MODIFIANT LE SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT 05-0508

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que le *Règlement 10-1123 modifiant le schéma d'aménagement et de développement 05-0508* est entré en vigueur le 30 avril 2024 conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement en le consultant sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements>. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance du règlement au centre administratif de la MRC lors des heures d'ouverture.

Donné à Cowansville, ce 3^e jour du mois de mai 2024.

Le greffier,

David

Legrand

David Legrand, avocat

Signature numérique
de David Legrand
Date : 2024.05.03
08:55:36 -04'00'